

Approbation des demandes de modifications des MCCA
de la F2SMH pour l'année universitaire 2021-2022

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 07 septembre 2021**

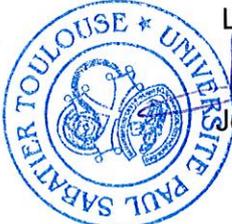
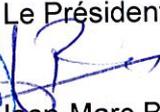
Délibération 2021/09/CFVU – 92

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les demandes de modifications des MCCA de la Faculté des sciences du sport et du mouvement humain pour l'année universitaire 2021-2022.

Toulouse, le 09 septembre 2021

 Le Président

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

F2SMH

Demandes de modification des MCC 2021-2022

- TICE L2 SDAPA3D1 :

Demande de modification de la 2e session : passage d'un écrit de 2H à un dossier numérique comme en session 1 (rendu d'un travail pratique).

Il s'agit en fait d'ajuster l'examen aux contenus qui ont évolué car l'écrit de 2H n'a plus de sens en TICE.

- M1 SMAPA1D2 :

Demande de modification de la session 2, Méthodologie de la recherche en SHS : passage d'un devoir sur table de 2H à un dossier écrit individuel comme en session 1 (mémoire).

L'objectif est de pouvoir permettre un meilleur travail et approfondissement du mémoire de 1ere session.

